

**Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire**

ARRETE MUNICIPAL N° 122-2026

**Objet : interdiction d'accès au bâtiment CASADEI, situé 6 place de l'Abbaye,
43 160 La Chaise-Dieu**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Considérant que le Maire est chargé d'assurer la sécurité et la salubrité publiques sur le territoire communal ;

Considérant que l'état du bâtiment est de nature à mettre en danger toute personne y pénétrant ;

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, d'interdire l'accès audit bâtiment jusqu'à la réalisation des mesures nécessaires à la suppression du danger ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'accès au bâtiment **CASADEI, situé 6 place de l'Abbaye, 43 160 La Chaise-Dieu** est interdit à toute personne, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à sa levée.

Article 2 : Cette interdiction ne s'applique pas :

- aux services de secours et de sécurité ;
- aux agents des services publics intervenant dans le cadre de leurs missions ;
- aux entreprises ou personnes expressément autorisées par la commune pour réaliser des travaux, des expertises ou des opérations de mise en sécurité.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, notifié au propriétaire ou au gestionnaire du bâtiment et affiché à proximité immédiate des accès au bâtiment.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté pourra faire l'objet des poursuites prévues par les lois et règlements en vigueur.

Article 5 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 7 août 2026
Armelle SAVINEL

